



HAL
open science

Licence Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02027090

HAL Id: hceres-02027090

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027090v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues et sciences humaines

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Lettres* de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) recrute au niveau bac ou sur titre admis en équivalence, par validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels (VAP). Elle forme, sur le site de Reims et exclusivement sur le mode présentiel, à la connaissance de la langue française, des littératures française et étrangère, et des langues et littératures anciennes. Elle assure l'acquisition d'une culture littéraire générale et de compétences spécifiques ; elle donne les moyens de communiquer ses connaissances et d'élaborer de nouveaux savoirs en s'appuyant sur des outils méthodologiques et critiques, ainsi que sur la maîtrise des techniques d'expression écrite et orale. Après un semestre « portail », construit conjointement avec les mentions *Histoire*, *Géographie* et *Philosophie*, la formation se divise, à partir du semestre 2, en deux parcours, *Lettres modernes* et *Lettres classiques*, qui partagent une proportion importante d'enseignements communs. La spécialisation marque une étape supplémentaire en troisième année, avec le choix de « sous-parcours » à visée professionnalisante (*Lettres modernes renforcées*, *Lettres modernes orientées métiers de la culture*, *Lettres modernes spécialisées Français langue étrangère FLE*). Les métiers ciblés se déduisent des intitulés des parcours ou sous-parcours : métiers de l'enseignement (premier et second degré, Français langue étrangère), métiers de l'édition, du journalisme, de la documentation, de la culture et du patrimoine.

Analyse

Objectifs

Les objectifs scientifiques, clairement formulés, sont conformes aux attentes d'une licence de lettres. Ils ne s'articulent pas de façon explicite aux objectifs professionnels, qui, quant à eux, sont insuffisamment détaillés. Le terme « préparation » ne suffit pas à rendre compte de la visée professionnelle du diplôme. Il faut prendre garde que les métiers énoncés dans les fiches RNCP – K2107 (Enseignement général du second degré), K2106 (Enseignement des écoles) et K1602 (Gestion du patrimoine culturel) – ne sont accessibles qu'au niveau master, et ne pas considérer la licence comme une propédeutique au master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Les compétences ne se distinguent pas des objectifs ; telles qu'elles sont formulées, elles ne peuvent attester les capacités réelles du diplômé.

La poursuite d'études n'est pas précisément ciblée : aucune spécialité de licence professionnelle ou mention de master n'est citée. Les trois sous-parcours – *Lettres modernes renforcées*, *Lettres modernes orientées métiers de la culture*, *Lettres modernes spécialisées FLE* – sont en cohérence avec les domaines professionnels mentionnés, mais pas avec les métiers cités.

Organisation

La structure de cette licence est d'une grande lisibilité : les unités d'enseignement (UE) se distribuent de manière identique du semestre 2 au semestre 6, entre UE transversales, UE disciplinaires, UE de parcours. Ce cadre garantit une formation équilibrée en littérature (française, générale et comparée) et en langue (diachronie et synchronie), ou, pour le parcours *Lettres classiques*, en langues, littératures et civilisations de l'antiquité, entre enseignements à contenu et enseignements pratiques. La progression est sensible, du semestre 1, généraliste puisque répartissant la formation sur quatre mentions, au semestre 2, où commence l'enseignement de spécialité, au semestre 5, à partir duquel démarre le sous-parcours professionnalisant. La formation en lettres classiques, après une initiation au latin et au grec, ne commence qu'au semestre 2, où elle ne compte qu'un faible nombre d'heures (deux heures par semaine dans chacune des deux langues). Il faut attendre la deuxième, et plus encore la troisième année pour avoir un nombre d'heures conséquent, digne d'une spécialité *Lettres classiques*, et répondant à l'objectif figurant dans la fiche RNCP de « maîtrise des langues anciennes ».

Les enseignements transversaux existent à chaque semestre, de façon conséquente. Les sigles PPP (Projet personnel et professionnel) et MTU (méthodologie du travail universitaire) reviennent fréquemment, sans qu'on sache ce qu'ils recouvrent réellement. Une langue vivante étrangère est obligatoire aux semestres 2, 3, 4 et 6, mais on ignore selon quel volume horaire, et avec quels objectifs. L'étudiant peut-il choisir, au titre d'un EC (Élément constitutif) libre un enseignement de langue aux semestres 1 et 5 ? Celui-ci répond-il aux besoins et aux attentes ? Un enseignement de « culture et pratique du numérique » a lieu aux semestres 2 et 5. Un stage obligatoire est prévu au semestre 6 ; il est évalué par un rapport.

Le dispositif de portail a fait l'objet de critiques répétées dans les conseils de perfectionnement de la mention. Il est jugé responsable du taux d'échec élevé en première année de licence (L1). Il est certain qu'il retarde la spécialisation, et est particulièrement préjudiciable au parcours *Lettres classiques*.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans l'environnement local est indéniable : les partenariats avec des entreprises privées ou des administrations, en particulier dans le secteur culturel, prouvent le dynamisme de la formation et sa forte implantation (Bibliothèque Carnegie, Comédie de Reims, Musée des Beaux-Arts de Reims, Ensemble musical Faenza). Les liens avec les établissements à but culturel et patrimonial soutiennent et légitiment les « sous-parcours ». Les interactions sont de plusieurs sortes : cours dispensés *in situ*, interventions de professionnels, collaborations pédagogiques, stages d'étudiants. Des liens existent également avec des lycées proposant des formations post-bac ou des écoles de commerce rémoises, de façon à faciliter l'inscription d'entrants à des niveaux ultérieurs de la formation, mais aussi à permettre des flux sortants dans le cadre de réorientations vers un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou une Classe préparatoire aux grandes écoles. On constate en revanche peu de liens avec les formations équivalentes (Lettres, Humanités, Études culturelles) présentes dans d'autres universités de la région Grand Est. On ne saurait dire que ces formations sont concurrentes, dans la mesure où leur vivier respectif est local, et les distances géographiques, d'un établissement à l'autre, significatives. La stratégie de partenariat mise en place par la licence *Lettres* de l'URCA, en renforçant la spécificité de la formation, lui donne de sérieux atouts dans un contexte économique qui imposerait sa loi concurrentielle.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est nombreuse : 40 intervenants, dont 31 enseignants-chercheurs, 1 professionnel extérieur, 5 professeurs de lycée contractuels, 3 autres intervenants de l'URCA. La section la plus représentée est la 9^e section du Conseil National des Universités (Langue et littérature françaises), avec 17 intervenants ; 6 pour la 8^e section (Langues et littératures anciennes) ; 5 pour la 7^e section (Sciences du langage) ; 3 pour la 10^e section (Littérature générale et comparée). On s'étonne du faible nombre des enseignants de cette dernière section, proportionnellement à l'importance de l'équipe. On s'étonne de même de la présence d'un unique intervenant professionnel extérieur, alors que les partenariats avec les institutions culturelles permettent de faire une place dans la formation, particulièrement dans le sous-parcours *Lettres modernes orientées métiers de la culture*, à des professionnels du secteur. La prétention professionnalisante de ce sous-parcours perd de sa crédibilité. Le taux des vacances assurées par des enseignants contractuels, principalement professeurs de collège et lycée, est de 9 % du nombre d'heures total de la formation.

L'importance numérique de l'équipe pédagogique garantit d'une part une répartition et une rotation des responsabilités, d'autre part un bon taux d'encadrement des étudiants. Qu'on en juge : sur les 31 titulaires principalement affectés à la formation, 26 assurent des responsabilités, plus conséquentes (mention, parcours ou sous-parcours, présidence de jury d'examen ou de commission, correspondant Erasmus ou responsable des stages) ou plus modestes (responsable d'année, membres de jurys ou commissions, enseignants-référents).

Cependant cette importance numérique nuit, semble-t-il, aux réunions, si l'on en juge par la rareté des conseils (deux conseils de département par an). De plus, l'équipe pédagogique, quand elle se réunit, ne traite pas seulement de la licence, mais aussi du master et de la préparation à l'agrégation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs dans le parcours <i>Lettres modernes</i>, d'environ 200 inscrits (pour 2015-2016 : 102 en L1, 54 en L2, 34 en L3), semblent en voie de stabilisation. Le point noir est le taux d'échec en L1, de l'ordre de 70 %. L'équipe attribue ce phénomène au dispositif de portail, sans envisager d'autres facteurs explicatifs. Le taux de réussite en L3 est, comme il est habituel dans ce type de formation, très élevé (entre 70 et 100 %). Le parcours <i>Lettres classiques</i>, si l'on considère les effectifs, est le parent pauvre de la mention. Le nombre d'inscrits oscille, par niveau et selon les années, entre 1 et 7. À partir de tels chiffres, il est difficile d'entrevoir une tendance à la hausse ou à la baisse. Pour l'année 2015-2016, le total pour les trois niveaux se monte à 15 inscrits. Le taux de réussite est, comme il est normal, nettement supérieur à celui de <i>Lettres modernes</i> (15 % de plus en L1 ; proche ou égal à 100 % en L2 et L3).</p> <p>L'insertion professionnelle reste exceptionnelle au sortir de la licence. La poursuite d'études touche la quasi-totalité d'une cohorte de diplômés, principalement en master (85 %). Cette poursuite en master s'effectue à l'URCA pour la presque totalité des diplômés, ce qui donne à réfléchir sur l'ouverture à une possible mobilité, nationale ou internationale. Aussi le choix se porte-t-il prioritairement (50 à 70 % des diplômés) sur les masters des métiers de l'enseignement (MEEF), conduisant au recrutement de professeurs de 1^{er} et 2nd degré, conséquence prévisible d'une formation qui a été d'abord conçue comme une préparation aux concours. Le master <i>Lettres</i> attire annuellement entre 25 et 30 % des diplômés, tous parcours confondus. La poursuite d'études est cohérente avec le choix du sous-parcours : les diplômés issus du sous-parcours <i>Lettres modernes renforcées</i> s'orientent majoritairement vers l'enseignement du 2nd degré ; ceux du sous-parcours <i>Lettres modernes spécialisées FLE</i> vers un master MEEF 2nd degré option FLE. La cohérence est plus problématique pour les diplômés du sous-parcours <i>Lettres modernes orientées métiers de la culture</i> qui très majoritairement s'orientent vers le master MEEF 1^{er} degré. Certains, dans une proportion qui n'est pas communiquée, se décident pour le parcours à finalité professionnelle <i>Sauvegarde et valorisation du patrimoine textuel et culturel</i> du master <i>Lettres</i>.</p>
Place de la recherche
<p>On relève l'excellente synergie avec les organismes de recherche (École doctorale <i>Sciences humaines et sociales</i> ; laboratoires du domaine, majoritairement CRIMEL – Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires – et CIRLEP – Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée), et une indéniable cohérence entre les enseignements dispensés et les axes de recherche des unités auxquelles sont rattachés les enseignants-chercheurs.</p> <p>Les étudiants sont incités à assister aux colloques qui ont lieu dans l'enceinte de l'établissement. Une initiation à la rédaction d'un mémoire de recherche est assurée en semestre 5 dans la perspective d'un travail devant aboutir à une production écrite conséquente.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est réelle. Le Projet personnel et professionnel (PPP) est présent sur trois semestres, avec un nombre d'heures conséquent, une progression (de la découverte des métiers par conférences et ateliers à la rédaction de Curriculum Vitae, lettre de motivation et préparation à l'entretien d'embauche et au témoignage de diplômés récemment insérés) qui n'exclut cependant pas la redondance. Le problème de l'investissement des enseignants d'autres disciplines, très insuffisant, dans le PPP en compromet toutefois l'efficacité. Au semestre 1, le PPP est enseigné dans le portail, ce qui pose des problèmes de compatibilité d'horaires et d'effectifs pléthoriques (de l'ordre de 350 étudiants). Des enseignements de différenciation préprofessionnalisante, des enseignements de parcours sensibilisent l'étudiant à des domaines professionnels autres que l'enseignement. Le dispositif Emploi Avenir Professeur (EAP) a permis à des étudiants de s'initier au monde de l'éducation. Enfin les certifications (langue et informatique) préparent les futurs diplômés à l'insertion professionnelle.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les projets et les stages sont un aspect important de la formation : projet tuteuré au semestre 6 dans le sous-parcours <i>Lettres modernes orientées métiers de la culture</i>, stage d'observation obligatoire de 10 jours ouvrés en troisième année, en cohérence avec le PPP de l'étudiant, et évalué par un rapport... autant d'occasions de découvrir le monde du travail, gage d'une insertion future réussie, mais aussi de mettre en pratique les compétences acquises, dans la perspective d'une autonomie croissante de l'étudiant. Il n'est toutefois pas précisé où se déroulent les stages, quelles sont les missions proposées, ni si ces missions sont en adéquation avec le projet professionnel des stagiaires. L'évaluation des stages, qui inclut un rapport, est bien pensée, et rend compte de l'activité de l'étudiant en lien avec sa formation.</p>

Place de l'international
<p>L'ouverture à l'international est une préoccupation réelle de cette mention. On relève de nombreux accords de partenariat pédagogique, notamment de type Erasmus. Ces accords favorisent une mobilité entrante qui profite à l'ensemble de la composante : 50 % des entrants de l'UFR – entre 50 et 70 selon les années – le sont par des accords de la licence <i>Lettres</i>. La mobilité sortante est limitée, mais pas nulle : on compte un à trois sortants par an. La mobilité des enseignants est anecdotique : c'est un point à améliorer. Le soutien linguistique aux arrivants est significatif ; c'est un gage de réussite et un facteur d'intégration. On aurait aimé un bilan qualitatif, et non seulement quantitatif de cette mobilité entrante. Le lien entre la faible mobilité sortante et l'enseignement des langues vivantes étrangères n'est pas fait, pas plus que la possible relation entre les enseignements de littérature comparée et l'ouverture à l'international.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La mention est accessible aux titulaires du bac et d'un titre admis en équivalence. Les néo-entrants sont issus du bac général (90 %) : série L (70 %), ES (10 %) et S (10 %) ; marginalement du bac des séries technologiques et professionnelles (10 %). L'entrée par VAE et VAP est possible à chaque année de la filière. Aucun chiffre n'étant cependant fourni sur le nombre d'inscrits qui en bénéficient : on est amené à s'interroger sur son effectivité.</p> <p>Des passerelles sont offertes sous condition : entre les parcours <i>Lettres modernes</i> et <i>Lettres classiques</i> ; entre les mentions du portail (<i>Histoire, Géographie, Philosophie</i>). Il s'avère que les réorientations au semestre 1, dans le cadre du portail, sont rares, ce qui met en question l'intérêt du dispositif.</p> <p>On ne voit pas quelle part la mention prend aux dispositifs d'établissement d'aide à la réussite qui sont énumérés (Forum Avenir, Journée Portes Ouvertes, Un jour à l'université), et qui sont le plus souvent des dispositifs de type national mis en œuvre par l'établissement. Le dossier insiste sur le travail d'information plus que sur la communication. En revanche relève bien de l'aide à la réussite le dispositif d'enseignant référent, assuré en première et en troisième année, de même que l'existence d'un contrat pédagogique en première année, contractualisant la relation et impliquant l'étudiant.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est exclusivement dispensé en mode présentiel. Les enseignements sont répartis de façon équilibrée entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). On compte 42 % de CM sur l'ensemble de la mention, avec une progression croissante du nombre d'heures de CM du semestre 1 (30 %) au semestre 5 (50 %).</p> <p>L'étudiant salarié est exempté de suivi des TD, et une Mission Handicap assure la prise de notes de l'étudiant handicapé. Il n'y en a eu qu'un au long des cinq années du contrat. La validation des acquis de l'expérience (VAE), possible en théorie, reste cependant une procédure exceptionnelle.</p> <p>La place des langues est significative, puisqu'une seconde langue vivante étrangère peut être choisie par l'étudiant, au titre d'un enseignement optionnel, aux semestres 3 et 4. Le volume horaire affecté à ces enseignements n'est pas précisé. Un centre de langues propose des tests et des formations. On ne sait pas toutefois combien d'étudiants de la mention fréquentent ce centre et avec quels résultats, ni si les candidats à une mobilité Erasmus sont incités à suivre cet apprentissage.</p> <p>Le numérique est bien présent, à travers l'enseignement (bureautique, outils collaboratifs, traitement automatisé des langues), la préparation au certificat informatique et internet C2i (au semestre 2), et l'utilisation d'un bureau virtuel. Ce dernier point n'est cependant pas détaillé : combien d'utilisateurs (enseignants et étudiants) ? quel usage ? avec quels résultats ?</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les évaluations se font majoritairement sous la forme d'un contrôle continu, surtout en troisième année, où ce mode d'évaluation est exclusif. Les choix ponctuels d'évaluations terminales ou de contrôle continu, selon les matières, ne sont pas justifiés. Il est difficile d'évaluer la part respective de l'oral et de l'écrit à partir des données fournies, la nature des épreuves de contrôle continu n'étant pas précisée.</p> <p>Les jurys sont constitués par année à l'intérieur de chacun des deux parcours.</p> <p>Le calendrier de la formation est conforme à l'habitude : il se divise en deux sessions, la session de rattrapage advenant dans la suite de la session du semestre d'été.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
Aucun dispositif de suivi de compétence n'a été mis en place. Le porteur renvoie à l'annexe descriptive au diplôme (ou supplément au diplôme), qui elle-même ne saurait, telle qu'elle a été rédigée, servir de guide pour assurer un suivi : au chapitre des compétences, il est essentiellement question de « connaissance » ou de « maîtrise », sans indication de niveau ni de performance.
Suivi des diplômés
Le suivi effectué par l'établissement ne fait l'objet d'aucune analyse serrée de la part de l'équipe pédagogique, et ces données ne semblent pas orienter les décisions prises. Des enquêtes sont ponctuellement assurées par les enseignants-référents et les responsables d'année. Mais les résultats de ces enquêtes ne sont pas fournis.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
La composition du conseil est précisément décrite, de même que le fonctionnement et les missions qu'il s'est données (l'information, l'observation, la proposition). Trois conseils se sont tenus sur la durée des cinq années du contrat. Notons toutefois que ce conseil, qui vise à l'amélioration du diplôme, n'appuie ses décisions d'aucun des outils dédiés au pilotage d'une mention (autoévaluation, données chiffrées concernant les inscrits, taux d'échec et de réussite, réorientations, poursuite d'études et insertion, etc.).

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Organisation de la formation très lisible, progressive et cohérente.
- Équipe pédagogique nombreuse et structurée.
- Rayonnement international par l'accueil de nombreux étudiants étrangers.
- Prise en compte sensible de la professionnalisation.

Points faibles :

- Taux d'échec très important en première année.
- Dispositif de portail inefficace, puisqu'il ne favorise aucune réorientation, et pénalisant, dans la mesure où il retarde la spécialisation en *Lettres classiques*.
- Formulation des compétences insuffisante pour permettre un suivi de l'étudiant.
- Sous-utilisation des outils de pilotage disponibles.

Avis global et recommandations :

La mention licence *Lettres* est une formation solide, mais qui dispose d'une marge d'amélioration importante : dans le pilotage (par les conseils de perfectionnement, dont les avis doivent se fonder sur des données objectives), dans le suivi des étudiants (par une définition des compétences beaucoup plus rigoureuse), par des objectifs professionnels qui ne doivent pas se limiter aux concours de recrutement des administrations publiques (métiers cibles à rectifier dans les fiches RNCP car de niveau master). En ce qui concerne le jury d'examen, il serait souhaitable de prévoir des commissions par année, qui travailleraient en amont d'un jury de mention, jury unique et seul compétent pour délivrer les crédits et les titres.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**

À

**Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres**

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence *Lettres*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

L'équipe pédagogique et les responsables de la formation remercient de leur lecture attentive les collègues experts du Hcéres.

Ils se réjouissent de savoir que cette « formation solide », appuyée sur les quatre points forts retenus, essentiels pour une licence mention « Lettres », et qui avait été notée « A » par l'AERES, a « une marge d'amélioration importante », puisque tel est bien l'enjeu de l'autoévaluation : ils regrettent d'autant plus que la partie précisément d'autoévaluation de chaque rubrique du dossier (« Points forts », « Points à améliorer », « Pistes d'amélioration »), qui résulte d'une réflexion collective approfondie de l'équipe pédagogique (fondée, comme on l'a indiqué, sur la synthèse d'un questionnaire envoyé à chaque membre de ladite équipe) et qui ne se réduit pas à un simple résumé de la partie descriptive, n'ait pas pu, semble-t-il, être analysée d'aussi près que cette dernière. S'expliqueraient ainsi certaines erreurs factuelles et le fait que ne soient pas soulignées les initiatives d'ores et déjà prises en vue de l'amélioration de la formation, et qui lui sont spécifiques, telle, dans le dispositif d'aide à la réussite, la création d'un EC en première année, « Difficultés du français sans difficulté », remise à niveau en français offerte avec succès aux étudiants de la formation mais aussi à ceux des autres formations de l'UFR Lettres et Sciences Humaines, et que soit reprochée à la formation une « sous-utilisation des outils de pilotage disponibles », alors même que, par exemple, l'analyse serrée de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle (supposée manquante) a été menée par les responsables de la formation, à partir des données demandées (et corrigées grâce aux informations recueillies par leurs soins) à la Cellule d'Appui au Pilotage, en l'absence d'une enquête de l'OSIPE pour les licences générales, fournie avec des résultats moins précis que ceux que les responsables avaient obtenus.

Ils regrettent également que des éléments mis au crédit d'autres formations de l'UFR par d'autres rapports d'expertise soient ignorés : si le suivi des compétences après la formation est jugé insuffisant, n'est pas souligné en revanche le suivi des compétences pendant la formation, très rigoureusement définies dans le dossier, dans la fiche RNCP et dans l'annexe descriptive au diplôme (qui n'avaient donné lieu à aucune critique dans l'expertise précédente et qui précisent les compétences générales, disciplinaires, disciplinaires spécifiques), dont l'efficacité tient notamment à la place importante du contrôle continu dans les modalités de contrôle des connaissances (MCC), indiquées dans une colonne spéciale du tableau des UE et au dispositif bien maîtrisé des enseignants-référents.

Ils savent gré aux experts d'avoir bien perçu l'inefficacité du portail de S1, préjudiciable autant aux étudiants de Lettres Modernes qu'à ceux de Lettres Classiques et d'avoir souligné le petit nombre d'enseignants de littérature comparée.

Les remarques et recommandations des experts donnent donc toute sa pertinence au bien nommé conseil de perfectionnement, qui, contrairement à ce qui est signifié, s'appuie très précisément sur des « données objectives » (chiffres des effectifs, taux de réussite et d'échec, poursuite d'études, articulation avec les masters), témoin les éléments présentés dans le dossier et les comptes rendus détaillés des réunions de ce conseil, consignés en annexe. Ainsi éclairée, l'équipe pédagogique dont l'AERES, dans son rapport public, avait salué « la bonne implication » et la « réactivité remarquable aux nécessités d'évolution et d'adaptation des maquettes » ne manquera pas de poursuivre sa réflexion en vue de l'amélioration d'une « formation solide ».